

Comme le prévoit la réglementation relative à la négociation préalable, la directrice générale des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale a invité le Syndicat des Enseignants-UNSA (SE-UNSA) à prendre part à une réunion de négociation préalable au dépôt d'un préavis pour une grève envisagée le jeudi 27 mai 2010.

La réunion s'est tenue au ministère de l'éducation nationale le 17 mai 2010, de 16h30 à 17h30.

Participent à la négociation :

- pour l'administration : Monsieur Christian CLIMENT-PONS, chef du bureau des études statutaires et réglementaires (DGRH B1-3), Madame Corinne LABOUREL, adjointe au chef du bureau des études statutaires et réglementaires (DGRH B1-3), Madame Véronique ATTAF, bureau des enseignants du premier degré (DGRH B2-1)
- pour le SE-UNSA : Monsieur Guy BARBIER, secrétaire national, Madame Dominique THOBY, secrétaire national, Monsieur Joël PEHAU, secrétaire national ;

Préalablement aux échanges sur les différents motifs pour lesquels le SE-UNSA entend déposer un préavis de grève, l'organisation syndicale tient à rappeler que la procédure de négociation préalable résulte de la loi, non voulue, du 20 août 2008 relative au droit d'accueil des élèves.

1- Le refus de voir remettre en cause l'âge légal d'ouverture des droits à la retraite (50 et 55 ans pour les services actifs, 60 ans pour les services sédentaires), ainsi que le mode de calcul actuel de la pension, basé sur les 6 derniers mois de traitement indiciaire.

SE-UNSA : La question de la réforme des retraites concerne l'ensemble des fonctionnaires et donc aussi les enseignants du premier degré, concernés notamment par la question particulière de l'assimilation des pensions des personnels relevant du corps en extinction des instituteurs.

Le ministère : La réforme des retraites relève de problématiques interministérielles qui dépassent le cadre de la négociation préalable. Le point particulier relatif à l'assimilation des pensions fera l'objet d'une expertise.

2- Des mesures salariales pour tous, basées sur le point d'indice, permettant un rattrapage des pertes importantes du pouvoir d'achat qui s'accumulent depuis 2000

SE-UNSA : L'augmentation du point d'indice pour tous les fonctionnaires est demandée.

Le ministère : Les mesures prises en termes de point d'indice relèvent de la compétence du ministère chargé de la fonction publique.

3- Des mesures conduisant à une réelle revalorisation pour tous avec notamment une augmentation du ratio à la hors classe des professeurs des écoles, pour rattraper le niveau du ratio des autres corps d'enseignants

SE-UNSA : Le ratio actuellement fixé à 2% doit être augmenté.

Le ministère : Cette question rejoint celle de l'amélioration de la carrière des enseignants, non encore stabilisée.

4- Les conditions d'affectation de stagiaires sur les emplois d'enseignant du 1^{er} degré à la rentrée 2010

SE-UNSA : Les conditions d'indemnisation des maîtres formateurs à compter de la rentrée 2010 nécessitent d'être rapidement précisées, de même que celles des personnels ayant déjà accueilli des stagiaires cette année. De façon générale, les personnels s'interrogent et s'inquiètent au sujet de la mise en œuvre de la réforme du recrutement et de la formation et notamment sur le rôle des tuteurs.

Le ministère : Un projet de décret est en cours concernant l'indemnisation des maîtres formateurs à compter de septembre 2010. Jusqu'à cette échéance, les décrets du 31 mars 1966 et du 9 mars 1992 s'appliquent. La question a fait l'objet d'une communication aux recteurs.

5- Des mesures immédiates pour améliorer les conditions de travail et mettre un terme aux situations de souffrances professionnelles

SE-UNSA : L'amélioration des conditions de travail des enseignants, notamment en termes de politique de santé au travail et de médecine de prévention, doit être une priorité.

Les réformes, particulièrement nombreuses ces derniers temps dans le premier degré, souffrent d'une insuffisance d'accompagnement sur le terrain. Alors que les effectifs d'élèves augmentent dans le premier degré, le nombre d'emplois diminue si bien que le taux d'encadrement des élèves se dégrade. Le Gouvernement cherche à réduire les moyens dans les secteurs qu'il estime les moins exposés, comme en RASED, alors que le traitement de la difficulté scolaire, ainsi remis en cause, doit au contraire faire l'objet de politiques de soutien. De même, la prise en charge des élèves en situation de handicap et scolarisés en milieu ordinaire nécessite des dispositifs d'aide et d'accompagnement des enseignants, en particulier par le maintien des AVS.

Ce contexte contribue à accroître le désarroi et la souffrance des personnels.

Le ministère : L'amélioration des conditions de travail est l'un des volets prioritaires de pacte de carrière des enseignants. La problématique du traitement de la difficulté scolaire et de la prise en charge des situations de handicap pourra faire l'objet d'un travail concerté avec la DGESCO.

6- L'incidence des restrictions budgétaires sur : les emplois, le remplacement, la formation continue, les départs en formation spécialisée, le paiement des frais de déplacement et indemnité, le droit syndical

SE-UNSA : L'ineffectivité des services déconcentrés s'agissant de la mise en œuvre de la réglementation et de la recherche d'économies est vivement contestée, qu'il s'agisse par exemple du tiers temps de formation ajouté aux obligations de service, d'affectations sur de multiples résidences administratives, de refus de départ en formation spécialisée ou encore de refus de temps partiel de droit à la quotité de 80% alors que dans un contexte de surnombre dans le premier degré, l'octroi de tels temps partiels pourrait alléger la masse salariale.

Le non paiement des frais de déplacement est également significatif dans de nombreux départements. Concernant les personnels itinérants, le défaut de crédits pour le second semestre 2010 est particulièrement inquiétant.

Il résulte de ces différentes politiques et pratiques départementales une atteinte aux droits des personnels.

Le ministère : Il est rappelé que le ministère peut être saisi de toute question ou difficulté relative à la situation de personnels.

Le chef du bureau des études statutaires et
réglementaires

Christian CLIMENT-PONS

SE UNSA :

Guy BARBIER

Dominique THOBY

Joël PEHAU